



Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO
Directrice des ressources humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Lunel, le 26 mars 2012

Objet : Négociation salariale
2012

Madame,

Le CCE du 22 mars dernier était consulté sur le projet d'accord relatif aux salaires 2012. Le dernier projet a reçu un avis défavorable de la totalité des élus. Les élus CFDT, quant à eux, ont également demandé à ce que les négociateurs poursuivent la négociation, afin d'essayer d'aboutir à un accord dans l'intérêt des salariés.

Dans cette optique, la CFDT vous sollicite à nouveau et vous adresse de nouvelles propositions qui, nous l'espérons, permettront de sortir de l'impasse et d'aboutir à un accord majoritaire.

Vous remarquerez que nous sommes disposés à revoir légèrement à la baisse l'enveloppe globale de 3% que nous avons revendiquée dès le début de la négociation, conformément aux attentes des salariés. Cette révision du montant est soumise à plusieurs conditions :

1. Que les augmentations générales pour les ouvriers, employés et maîtrise de qualification représentent 80% de cette enveloppe, les AI venant compléter la masse salariale à répartir ;
2. Que le talon garanti pour la maîtrise d'encadrement et les cadres soit majoritaire dans l'enveloppe ;
3. Que la prime d'éloignement fasse l'objet d'une augmentation significative, à hauteur de 10%, afin de tenir compte de la flambée des prix des carburants ;
4. Que la totalité de l'enveloppe de 8% des primes sur objectif des cadres soit distribuée.

Vous le voyez, la CFDT est disposée à poursuivre la négociation sur des bases mesurées, consciente qu'elles permettraient d'aller au-delà des mesures unilatérales que la direction serait amenée à mettre en œuvre en cas d'échec, dans le cadre d'une enveloppe de 2,05%, et dans laquelle les augmentations individuelles tiendraient une part importante, allant jusqu'à la moitié pour de nombreux salariés.

Vous n'ignorez pas que nos revendications sont réalistes et se situent d'ailleurs dans la moyenne de ce qui a été obtenu dans les autres sociétés de Vinci Autoroutes, et de celles du secteur autoroutier en général, qui sont parvenues à un accord majoritaire, voire unanime.

Vous conviendrez que si cette négociation venait à échouer, nous serions tous confrontés à des tensions sociales supplémentaires, à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

- Floréal PINOS


Délégué syndical central